6e. ANNEE, No. 14. MANITOBA. JEUDI, 31 AOUT, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada ; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportes à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége, dans la Bâtisse du Dr. Pare.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion sub séquente.

Nulle annonce ne compter pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de co lonne60 0

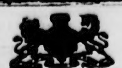
Redige par un Comite de Redaction

AVIS.

Les Commissaires d'Ecole de l'Arrondissement Scolaire de St. Boniface, donnent par le present avis à tous les contribuables qui n'ont pas encore payé leur contribution scolaire, que des procedes judiciaires seront pris contre eux dans le cours du mois de Septembre prochain, s'ils ne s'acquittent pas de ce devoir plustôt.

Par ordre
A. A. C. LaRivière
Secrétaire-Trésorier.

Bureau des Commissaires d'Ecole,
St. Boniface 21 Aout 1876.



LE "METIS."

Jeudi, 31 Aout, 1876.

La Constitution et nos Ecoles.

Le *Free Press*, de Winnipeg, ne se sent plus d'aise. Il a appris le résultat des élections locales de l'Ile du Prince Edouard, et il s'écrie, avec la fière jactance du triomphe : Encore une victoire pour les apôtres de l'enseignement laïque et libre, de l'éducation affranchie de toute gêne religieuse, de tout préjugé catholique !!!

Laissons notre confrère étaler avec orgueil le spectacle d'une faiblesse inhérente à sa nature : ne l'interpellons pas, lorsqu'il déroule avec emphase, les dogmes de la secte, et retenons sur nos lèvres le rire de la pitié, lorsqu'il saupoudre cet indigeste réchauffé de théories soi-disant progressives, des mots solennels de liberté et de progrès !!!

Nous ne gagnons rien à discuter sainement au double point de la morale et du droit, avec des esprits intolérants ou arbitraires, ni a parler *raison* avec des écrivains qui ne se font aucun scrupule de légaliser les violations de la loi naturelle, cette essence de la raison chrétienne et universelle.

Mais si nous voulons rester indifférents aux enfantines jubilations de notre confrère, nous ne pouvons, cependant, lui permettre d'enjamber, comme il le fait, sur la constitution C'est bien assez, pour lui, de s'amuser à l'avance du sort reservé à nos co-religionnaires de l'Ile du Prince Edouard. Qu'il nous laisse la satisfaction, à nous catholiques de Manitoba, de savoir que notre droit aux écoles séparées, est inviolable et garanti par l'acte fondamental de la Confédération.

Le *Free Press* qui ne se gêne pas de dire qu'il nous faudra aborder avant longtemps, la question scolaire, prétend que cette matière rentre dans les attributions absolues des législatures locales. Et pour appuyer sa thèse qui pèche par la base, il cite la sous-section I de la clause 92 de l'Acte de L. A. B. N. où il est dit que les " *Parlements provinciaux auront le pouvoir d'amender de temps à autre, la constitution, nonobstant toute disposition contraire énoncée dans le présent Acte, sauf ce qui concerne le Lieut.-Gouverneur* "......

Nous trouvons, en effet, cette disposition en toutes lettres : mais le confrère avouera, qu'elle n'est pas complète. Pourquoi n'a-t-il pas jeté un coup d'œil sur la page suivante ? Il y aurait vu et lu la clause 93 venant immédiatement après celle copiée par le *Free Press* et qui décrète formellement ce qui suit :

" Dans chaque province la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :—

(3.) DANS TOUTE PROVINCE OU UN SYSTÈME D'ÉCOLES SÉPARÉES OU DISSIDENTES EXISTERA PAR LA LOI LORS DE L'UNION, OU SERA SUBSÉQUEMMENT ÉTABLI PAR LA LÉGISLATURE DE LA PROVINCE, IL POURRA ÊTRE INTERJETÉ APPEL AU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL-EN-CONSEIL DE TOUT ACTE OU DÉCISION D'AUCUNE AUTORITÉ PROVINCIALE AFFECTANT AUCUN DES DROITS OU PRIVILÈGES DE LA MINORITÉ PROTESTANTE OU CATHOLIQUE ROMAINE DES SUJETS DE SA MAJESTÉ RELATIVEMENT A L'ÉDUCATION.

Comment se fait-il qu'une clause aussi nette et aussi tranchante ait échappé au regard si pénétrant de notre docte confrère ? Nous ne pouvons le concevoir, surtout, lorsque nous songeons au mal infini qu'à dû se donner le *Free Press* pour déterrer dans le coin obscur d'une sous-section, trois misérables lignes étrangères au sujet, et qui semblaient devoir lui servir.

En présence de cet exposé clair et précis de la constitution, on reconnaitra sans doute que nous sommes suffisamment protégés, et que, dans notre cas, l'article de l'éducation ne relève pas spécialement et en tous points, de la Législature locale.

Ceux qui répondaient à l'écrivain du *Free Press* qu'il était impossible de s'attaquer à nos droits, avaient donc raison.

Les Pères de la Cité de Winnipeg ne brillent pas en général, par la bonne éducation. Aussi, les séances du Conseil offrent-elles le spectacle le plus humiliant, depuis quelques jours. Durant le cours de la discussion, on s'interpelle, on s'injurie, on se provoque du poing : et après ces délicats procédés, on se flanque une gifle, on échange un horion. Les journaux de Winnipeg, ont censuré avec énergie ces scènes scandaleuses, indignes d'une ville policée, et stigmatisé les brutalités de langage d'un certain nombre d'échevins qu'ils ont aussi déclaré incapables de représenter avec honneur leurs concitoyens.

Lord Dufferin est arrivé à Victoria, Colombie Anglaise, le 17 courant On annonce, à ce propos, qu'une délégation ayant présenté une adresse à Son Excellence, pour lui soumettre les plaintes et réclamations de la Colombie Anglaise, le Gouverneur-Général, refusa de la recevoir. Le moyen constitutionnel d'exposer vos grefs, aurait dit Lord Dufferin, est de les communiquer à la Couronne, sous la forme d'une pétition. Un journal de Victoria ne cache pas le désappointement que lui cause ce refus de Son Excellence, et demande qu'on fasse appel au Bureau Colonial pour exiger que le Canada se conforme aux conditions posées par Lord Carnarvon.

Les journaux de St. Paul jubilent Il parait que l'on a constaté l'existence d'une armée de pucerons rouges qui dévorent les œufs déposés en terre par les sauterelles. Plusieurs savants ont fait des observations et il est démontré que ces milliers d'insectes grouillants, sont en train de débarrasser le Minnesota des germes enfouis sous le sol par les redoutables ravageurs de la prairie.

Dans plusieurs comtés du Minnesota, il se trouve à peine une sauterelle qui ne soit pas attaquée du parasite ennemi.

Le *Globe*, fait à ce sujet une réflexion assez originale. Lorsque, dit il, ces insectes destructeurs auront anéanti nos légions de sauterelles, que leur restera-t il, pour subsister à leur tour ? Rien apparemment, et leur extinction graduelle ne pourrait être empêchée que si les deux gouvernements intéressés—le Canada et les Etats-Unis,—adoptaient les mesures nécessaires pour prolonger l'existence de ces parasites et les multiplier, jusqu'à l'éclosion d'autres sauterelles, c'est-à dire après un laps de plusieurs années Le Conseil du *Globe* nous parait excellent, mais le confrère eût dû nous indiquer le moyen de le mettre en pratique. Ce qu'il n'a pas fait.

NOUVELLES LOCALES.

— Mardi a été observé comme fête civique à Winnipeg.

— Le second courrier de la Saskatchewan est parti le 21 courant.

— L'Echevin Wright a envoyé sa résignation au Conseil de Ville.

—Il nous est arrivé à St. Boniface, trois nouvelles familles des Etats Unis.

— On est actuellement à réparer la ligne télégraphique entre Fargo et Fort Garry.

—M. N. D. Gagnier a acheté la maison avec le magnifique jardin de M. Bonaimée à St. Boniface.

—M. et Madame Joseph Lecomte, de St. Norbert, sont partis pour les provinces de l'Est, samedi dernier.

— La pluie de la semaine dernière a produit des éboulements dans les excavations des égouts de Winnipeg.

— Il parait que plusieurs vols ont été commis dernièrement sur la Route Dawson entre Fort Francis et Winnipeg.

— M Chambers qui était allé représenter Manitoba au concours de tir de Wimbleton, Angleterre, est de retour.

— Dimanche dernier, la quête à été faite à la Cathédrale par le Révérend M Dugas, au profit des hopitaux.

— La Compagnie de la Baie d'Hudson a reçu d'Angleterre les parties d'un steamer en fer destiné à la Saskatchewan.

— 45.945 quarts de farine ont été importés dans la Province de Manitoba durant l'année terminée le 30 juin dernier.

— M. Léopold Morneau, de Winnipeg, a loué à MM. Grady et O'Connor son établissement *The Pride of the West.*

— Une vache appartenant à M. John Malcolm. de St. James a été tuée par le tonnerre il y a quelques jours.

— M. Antoine Gauvin a acheté le lot de M. D. Bibaud sur la rue St. Joseph et se fait construire une jolie maison.

— On télégraphie de Carlton, que les négociations relatives au traité des sauvages, avaient été entamées le 18 courant.

— M. W. H. Ross, avocat de Winnipeg, a été nommé membre du Bureau de l'Education, en remplacement du Révd. G. Young.

—On nous informe que le nouveau cable de la traverse a été acheté au New-Jersey, E. U. et expédié le 14 courant.

— Le Colonel French, ci devant commandant de la Police Montée, est parti lundi, en route pour l'Angleterre.

— Il y a eu mardi, à St. Boniface, un concours de tir à la cible, sous les auspices de l'Association des Carabiniers de Manitoba.

—La dernière partie du rapport des delegués a été fort défigurée sur notre dernière feuille, par une défectueuse correction d'épreuves.

— La Compagnie Kittson offre de fournir du charbon à Winnipeg pour $20 la tonne, pourvu que les commandes soient faites d'ici au 15 septembre.

— Winnipeg à un professeur de musique vocale qui doit donner des leçons dans les écoles de la cité. Son nom est Ramage. C'est de bon augure.

—M. N. E. Germain, marchand d'Ottawa et dont nous avons annoncé l'arrivée, est reparti, vendredi dernier : il doit passer par Philadelphie.

— l'Hon. M. Royal est parti lundi pour les Provinces de l'Est, avec deux de ses fils qu'il va conduire au collége de Montréal. Il doit être absent quatre semaines.

— MM. Joseph Lemoine et Lefort, deux des nouveaux colons Canadiens Français, ont acheté chacun une terre à la Petite Pointe de Chêne, et doivent aller prochainement s'y établir.

— Le *Herald* de Montréal dit qu'il n'est pas impossible que Son Excellence visite Manitoba, a son retour de la Colombie Anglaise. Cette opinion est absolument dénuée de fondement.

— Les arbitrés nommés pour examiner la réclamation de M. Burkholder entre le Conseil de Ville de Winnipeg, pour la construction du marché ont décidé qu'une somme de $12,023 50 était due à M. Burkholder par la Corporation.

—Un échevin M. C. de Winnipeg plusieurs fois interrompu par un M. A. lui décoche l'épithete de *puppy.* Forcé de se retracter par le Maire, M. C s'éxécute ainsi : Je retire cette malheureuse expression M. A. n'est donc pas un *puppy* mais un *full grown dog.*

—Un correspondant du *Free Press* conseille de suivre l'exemple des autres provinces, en faisant prendre les portraits des Orateurs de la Chambre. M. F. Lynn, qui a peint celui de Sa Grâce Mgr. Taché, réussirait, nous en sommes sûr, si on lui confiait ce travail.

— M. T. J. Demers, notre riche et entreprenant compatriote de Montana, est parti vendredi dernier pour Philadelphie et le Canada. Nous avons le plaisir d'apprendre que M Demers revient au printemps prochain s'établir à Manitoba et emmènera deux mille têtes de bétail et 400 chevaux.

—Un correspondant du *Free Press* se plaint de ce que le Bureau d'Education Protestant ait changé soudainement de conduite relativement à l'examen des instituteurs. Avant cette année un diplôme était accordé au premier venu, le plus médiocrement qualifié ; tandis qu'au dernier examen on s'est montré d'une sévérité excessive.

Le *Nouveau Monde* publie une lettre adressée par le Rev. P Lacombe à M. Coutu, Secrétaire de la Société de Colonisation de Montréal. Dans cette lettre, le devoué missionnaire insiste surtout sur un point : c'est que nous n'avons besoin ici, pour le moment, que les gens disposés à cultiver et ayant quelques deniers.

—M. P. H Prince, a apporté avant hier au bureau de M. A C. LaRivière, à St. Boniface, une tige de blé portant cinquante deux épis et chaque épis donnant une moyenne de quarante grains, formant un total d'au delà de deux milles grains. Ceci peut donner une idée de la production du sol de Manitoba.

— La semaine dernière, un individu de Winnipeg a été condamné à $10 d'amende pour avoir tué un chien. Le *Free Press* dit que si l'on considère le vacarne causé toutes les nuits par le gent canine qui aboie en chœur et trouble le sommeil des citoyens, on devrait plutôt être porté à donner une récompense à celui qui a délivré la ville d'un de ces lugubres choristes.

— Une petite fille de M. Wm. Gordon, forgeron, de Winnipeg, a failli être brulée à mort samedi. Un étincelle partie de l'enclume de son père tomba sur ses habits, et en un instant elle était enveloppée de flamme. Le feu fut éteint au moyen de couvertures qu'on enroula autour d'elle, mais elle fut brulée sérieusement.

—Un nommé John Lecomte convaincu de vol et de détournement de fonds au préjudice de M. Cornish chez qui il était employé comme teneur de livres, a été condamné lundi par le Juge en-Chef à cinq ans de pénitencier. C'est un individu né en Angleterre, réfugié à Ontario, et qui a déjà passé deux ans au pénitencier de Kingston, pour vol et détournement de fonds à London, Ont. Il est reconnu pour un mécréant de la pire espèce.

—A une assemblée tenue à Winnipeg, la semaine dernière, pour considérer la question de l'argent americaine qui inonde aujourd'hui le marché, les marchands ont décidé que le et après le 1er de septembre, ils ne recevront cet argent qu'à 20 par cent au-dessous du pair. Ainsi les pièces de 50 cts ne seront reçues que pour 40 cts, les 25 cts pour 20, les 10 cts pour 8, et les 5 cts pour 4 cts. Avis à ceux qui recevront de cet argent.

—Une touchante cérémonie a eu lieu à l'Asile de la Providence à Montreal au commencement de ce mois.

Dix jeunes personnes ont prononcé les derniers vœux qui les attachent pour la vie à cette grande et bienfaisante communauté. Au nombre de ces jeunes vierges était Mademoiselle Marguerite Desjardins, dite Sœur Madeleine du Sacré Cœur, ayant pour Dame d'honneur la Dame du Dr. Toussaint Desjardins.

Sœur Madeleine du Sacré Cœur est la sœur du Dr. Toussaint Desjardins de St. Boniface.

NOUVELLES DES E.-UNIS.

Le Président Grant voudrait bannir la religion de l'enseignement et rendre les Ecoles LIBRES dans tous les Etats Unis. Pour atteindre ce but, il a fait soumettre au Congrès une mesure décrétant qu'à l'avenir il ne serait affecté nulle part un seul denier public pour le maintien des *sectarian schools.* Comme ce projet de loi est présenté sous forme d'amendement à la constitution, il est peu probable qu'il soit adopté, car dans ce cas, le concours des trois quarts des membres des Législatures des divers Etats, devient nécessaire.

M. Grant ce lumineux génie, pense donc lui aussi que l'humanité ne progressera, ne sera regénérée que par la negation de la religion et de Dieu dans l'enseignement. On n'a qu'à s'incliner devant l'autorité de ce muet, mais profond penseur !!

Partout la crise sévit, frappant à droite et à gauche, et accumulant le nombre des victimes. On ne parle que de *faillites, fermetures et réductions de gages.* Dans les grandes mé-

tropoles commerciales, à Cincinnati, New-York, Jersey-City, Brooklyn et autres grands centres, la misère, sous son aspect le plus hideux, envahit les classes ouvrières, qui s'as semblent par milliers, demandant à grands cris du pain et de l'ouvrage Dans une de ces lugubres processions, on y remarquait dernièrement sur une Bannière, ces mots plus que significatifs "Du Pain ou du Sang."

Dans la ville de New-York seulement, plus de 40,000 hommes demandent de l'ouvrage. Et l'on entend parler partout de réductions de gages et diminution d'employés. A Burlington, Vt. on vient de réduire les salaires de 12½ par cent. A Nashua et à Lowell, et presque partout, on vient aussi de rogner les gages. On voit d'après ce tableau que la perspective est loin d'être rassurante pour l'hiver qui s'avance. Chacun se demande ce qu'il y aurait de mieux à faire, pour échapper aux tristes éventualités de l'avenir. Si, dans la saison favorable, on recuille si peu, que pourrait-on espérer de meilleur dans les jours rigoureux de la saison des frimas ?

Que l'on émigre à Manitoba !!

Nouvelles Religieuses.

Aux Etats Unis les Archevêques Bayley et Wood sont des convertis, ainsi que les évêques Becker, Gilmour, Rosecrans et Wadhams. Dans l'armée, les généraux Rosecrans, Pike, Graham, Newton et Hardy sont aussi des convertis.

Il y a dans l'Union Américaine 106,000 sauvages catholiques, et 15,000 protestants. Le Congrès vote $200.000 pour leur éducation, ne donne que $15.000 aux catholiques, et les protestants ont le reste. C'est la politique méthodiste de M Grant.

Le rapport de la Propagation de la Foi, pour 1875, est très-encourageant Le total des recettes s'est élevé à £241,561, soit une augmentation de £12,998, en chiffres ronds sur l'année 1874. La France a donné £162 587; l'Alsace-Lorraine, £8,282; l'Allemagne, £18,246; la Belgique, £15,440; l'Espagne, £189; l'Irlande £3,522; l'Angleterre, £1 732; l'Ecosse, £239; l'Italie, £13,537; le Levant, £542; Turquie, £243; la Grèce, £853; la Hollande, £4,194; le Portugal, £1,655; la Pologne russe, £108; la Suisse, £2,421; l'Asie, £406; l'Afrique, £1,299; l'Amérique du Nord, £5,138; l'Amérique du Sud, £2,160; l'Océanie, £226

—

L'Italie est en passe de recourir à de nouvelles rigueurs contre les catholiques. L'organe de M. Nicotera, le *Bersagliere*, est chargé d'annoncer que, loin de retirer les projets de loi qui puniront les abus des ministres du culte, M. Mancini songe à les appliquer sévèrement. D'un autre côté, le ministre des finances, M. Depretis, a decidé que les subsides accordés par le Saint Père aux évêques seron soumis à la taxe sur la richesse mobilière Il ne suffit pas d'avoir dépouillé les evêques de leurs biens, il faut les frapper jusque dans les aumônes de la chretienté. Qu'importe que les tribunaux déjà saisis des reclamations de quelques évêques aient décidé en leur faveur ? M Depretis se place audessus des lois. Les moines bénédictins et des franciscains d'Assises viennent de gagner un procès contre le gouvernement, qui devra leur restituer leurs couvents. Nous verrons si le gouvernement cèdera ou non.

—

Samedi, 5 du courant, avait lieu, au Couvent de Jésus Marie à Hochelaga, une pieuse et touchante cérémonie. Onze religieuses prononçaient leurs derniers vœux: Révérendes Sœurs Marie des Saints Anges, Marie - Mectilde, Marie Gerard, Marie Zenon, Marie Vital, Marie Immaculée, Marie Rose du Calvaire, Marie Luce, Marie Vincent de Paul, Marie Paul de la Croix, Marie Léandre.

Huit religieuses faisaient leurs premiers vœux: les Révérendes Sœurs Marie Sophie, Marie Albertine Marie Bernadette, Marie Jean de Matha, Marie Stéphanie, Marie Adèle, Marie Euphrosine, Marie Gaspard.

Les demoiselles suivantes prenaient le saint habit: Anna Fagan, Sœur Marie Thomas d'Aquin; E. Châle, Sœur Marie de la Nativité; P. Fortin, Sœur Marie Bonaventure; M. Dumas, Sœur Marie Télesphore; C. Prud'homme, Sœur Marie Sylvain; E. Savoie, Sœur Marie Agapit.

Ont fait leur entrée au noviciat: Dlles. Moreau, Holford, Hayes, Maloney, Ranaud, Crowan, Verity, Frédette, Authier, Trudeau, Laforce, E. Laforce, Duranceau, Lamarche, Latour, M. Latour et McGeever.

Le grand nombre de nouvelles Religieuses et de Demoiselles admises à la *vêture* et au *postulat* redit bien haut la vitalité et les progrès plus qu'ordinaires de la Communauté des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, communauté que le bon Dieu a éprouvée et qu'il a bénie en tre toutes.

—

Le *Catholic Standard* de Philadelphie, publie un long rapport des solennelles obsèques de feu Mgr. Connolly, Archevêque de Halifax, et dit que la procession qui suivait le char funèbre, constituait, par le caractère et le rang de ses membres, le tribut d'hommages le plus distingué qui ait été offert sur ce continent, à la mémoire d'un prélat catholique Il y avait dans le defilé, outre le clergé catholique qui se composait de plusieurs évêques et prêtres, le Lieut Gouverneur et son Etat Major, en uniforme, le Commandant Général des Forces Militaires de Sa Majesté, l'Amiral de la flotte de l'Amérique Britannique du Nord, et leurs Etats Majors respectifs, en uniforme, le Juge en Chef et les autres Juges de la Cour Suprême, les Sénateurs et Députés des Communes et du Parlement local, les Officiers des 63ieme et 66ième Régiments des Volontaires et de l'Artillerie en Garnison, les Carabiniers Royaux du 60ième et les Fusiliers Royaux. Irlandais du 87ėm, les Ingénieurs Royaux et l'Artillerie Royale, le Maire et les Conseillers Municipaux, les membres du clergé protestant de nombreuses sectes— épiscopaliennes, presbytériennes, baptistes, etc., etc—et une foule d'autres fonctionnaires de l'ordre civil ou militaire.

Durant la marche de la procession les affaires avaient été suspendues, les magasins fermés et les cloches des églises catholiques et protestantes mêlaient leurs glas sinistres. Pourtant, le regretté defunt était un défenseur zélé de la souveraineté du Pape et des décrets du Vatican.

Cela n'empêcha pas, néanmoins, le desir universel de se manifester d'une manière éclatante, pour honorer non seulement le catholique sincère et inébranlable, mais le bon et le loyal citoyen. Certes, voilà un fait qui devra faire refléchir ceux dont l'esprit borné ne peut admettre chez le plus humble fidèle, comme chez le plus haut dignitaire de notre eglise, une foi vive alliée à un profond respect, à une soumission entière aux justes lois d'un pouvoir étranger à la croyance catholique.

NOUVELLES D'EUROPE.

Londres, 3 août—Il y a eu un débat animé, à la Chambre des Communes, au sujet des atrocités des Bulgares.

Le *Times* dit: "Une fois de plus les massacres commis dans la Bulgarie ont attiré l'attention de la Chambre. Dans quelques jours les députés se sépareront et c'est pour cela que nous pouvons espérer une série de débats qui, comparés à ceux d'hier soir, seront sages et modérés, car il ne faut pas nous dissimuler que nous sommes à la veille de révolutions dépassant tout ce que l'imagination de l'homme civilisé peut concevoir. Les cruautés des conquérants tartares, ces massacres horribles commis de sang froid, que la jeune génération qui étudie l'histoire est tentée de regarder comme des fables, se sont renouvelés de nos jours et à quelques journées seulement de nos côtes. Il faudrait aller chez les Ashentees pour voir spectacle plus horrible que celui que présente maintenant une province turque."

"Selon un témoignage dont on ne peut douter raisonnablement, les habitants sans défense des districts de Tatar Bazardjik et de Philippopolis, hommes, femmes et enfants, ont été massacrés par milliers et leurs villes et villages complétement detruits. Il faut espérer que ceux qui ont été poussés par leur incrédulité à voir de l'exagération ouvriront enfin les yeux. La déclaration d'un témoin oculaire et l'admission d'un membre de l'ambassade anglaise chargé de faire une enquête sur les massacres, donnent raison de croire qu'il n'y a en ni plus ni moins qu'une boucherie générale de la population contre laquelle la Turquie à lâché ses hordes sanguinaires De plus il y a de fortes preuves pour établir que ces atrocités n'ont pas été commises seulement et principalement par les colons circassiens, mais par des troupes turques irrégulières, sous le commandement d'officiers duement nommés, envoyés expressement pour répandre la terreur parmi la population."

—

Constantinople, 7—La Porte a payé aux familles des consuls français et allemand assassinés à Salonique, une indemnite de $40,000.

—

Paris, 7—La *Presse* publie, sous toute réserve, la nouvelle que la France aurait reçu ne note lui demandant de travailler activement à amener les puissances européennes à intervenir dans la question d'Orient. La France aurait répondu qu'il était plus opportun de déterminer, d'abord, quels seront les points sur lesquels les grands pouvoirs devront s'appuyer, pour établir leur médiation. Il est certain que la Russie veut une intervention immédiate en Turquie.

—

La Société russe de la Croix Rouge a expédié sur le théâtre de la guerre en Serbie, un train d'ambulances avec des chirurgiens et des femmes pour servir d'aides.

S'il faut en croire une dépêche de Berlin au *News*, le projet de résoudre la question orientale par une conférence des pouvoirs aurait été abandonné.

—

Le *Gaulois* annonce l'engagement des diamants de l'ex sultan au Mont-de-Piété de Paris. Il donne sur cette opération les details les plus précis.

Le total des sommes remises au représentant turc s'élève à *douze millions quatre cent quatre vingt huit mille francs.* Le Mont de-Piété ne prêtant, on le sait, que les deux tiers de la valeur des objets qui lui sont confiés, c'est donc une valeur de 16 millions 650,000 francs qu'il a en nantissement.

—

Shanghaïe, 14.—Pendant la messe la foule a attaqué la chapelle de la maison française Ning Hooe Tou, province de Nigoubali. Le célébrant et plusieurs fidèles ont été tués.

—

Londres, 14 août.—Une dépêche spéciale de Constantinople dit que la Porte désavoue toute intention d'intervenir dans l'élection d'un prince pour occuper le trône de Serbie, mais qu'elle exigera toutefois de la Serbie une forte indemnité et des garanties contre tout acte d'hostilité. Le premier ministre serbe s'oppose à la paix, il veut attendre le résultat de la bataille qui doit avoir lieu dans le défilé de Benga où les forces du général Tchernaïeff sont concentrées.

—

Londres, 15—Le Parlement a été prorogé à deux heures cette après-midi par une Commission Royale. C'est le Lord Chancelier qui a lu le discours du trône.

—

Londres, 19 août.—Le *Daily News* publie une dépêche de Scutari lui annonçant la défaite des Turcs, le 8 courant à Bisanski. Les pertes des Turcs sont estimées à 1,100.

—

Belgrade, 17—Des dépêches officielles annoncent que mardi, 5000 Turcs ont attaqué la position du colonel Antich de ce côté du défilé Klissoura, et après une sérieuse bataille qui dura de 10 heures du matin à quatre heures de l'après-midi, ils furent repoussés avec de grandes pertes.

—

Londres, 17—Le correspondant du *Times* à Raguse lui raconte la défaite des Turcs à Kuci.

Suivant les rapports reçu du Monténégro Mamoud Pacha s'est avancé lundi, dans le ravin de Kuci avec une armée de 20,000 hommes. Son armée fut enveloppée de toutes parts, assaillie, mise en déroute et chaudement poursuivie de Medam à Podgoritza, où les Turcs se sont réfugiés sous le feu de leur artillerie. Les Montenegrins estiment à 8,000 hommes les pertes essuyées par les Turcs. Sans contredit cette défaite est le plus sanglant désastre de toute la campagne.

Nouvelles Canadiennes.

—

On nous apprend que le *Messager de Sorel* a cessé de paraitre, après trois mois d'existence

—

Sir John Rose, autrefois ministre des finances au Canada, a été élu président de la Banque de Londres et Westminster, l'une des institutions monetaires les plus importantes de l'Angleterre.

—

Nous apprenons avec un orgueil bien légitime, que notre code civil du Bas Canada, a été adopté par l'Ile de Santa Lucia, Indes Occidentales Anglaises. L'on sait que cette Ile a déjà été colonie française, et a été cedée à l'Angleterre en 18[illegible].

—

M. Ch. de Bonnechose a commencé, dans le *Correspondant*, une etude sur le marquis de Montcalm, le dernier défenseur français du Canada. La communication d'une correspondance inedite lui a permis de présenter sous un jour nouveau la lutte héroïque et malheureuse qui s'est terminée par la perte de cette colonie, où cent ans n'ont pas effacé le souvenir de la France.

—

La livraison de la *Revue Canadienne* pour juillet est parue En voici le sommaire des matières:

Au public catholique, G. Lamarche, Ptre. chanoine; Douleurs et joies. A. Gagnon; Le christianisme dans l'histoire, F. X. Demers; Le pays des fourrures, Jules Verne; De la destinée providentielle des empires, J. S. Raymond, Ptre., V. G.; Mathilde de Canosse, Père Bresciani; Chronique parisienne, Th.; B.; Chronique du mois, P. Hudon.

—

Un de ces jours derniers, dans la Cathédrale de Montréal un échafaud, élevé de 50 pieds au-dessus du sol, a manqué tout-à-coup et a précipité trois ouvriers du nom de Lessard, Raymond et Ladrigue, qui se sont tués dans leur chute. Trois autres ouvriers qui se trouvaient aussi sur l'échafaud à l'instant de l'accident ont réussi à se sauver en se cramponnant aux murs et aux chaines. Les victimes ont été tirées de dessous les décombres affreusement mutilées.

—

Nous lisons dans la *Minerve* du 15 Août:

La chaleur a été intense encore aujourd'hui. On ne voit dans les rues que des gens s'épongeant le front, transpirant comme dans un bain turc. Les gens d'affaires seuls se risquent dehors, les autres restent à la maison. De mémoire d'homme on n'a vu chaleur aussi intense et tenir aussi longtemps. Ainsi depuis audelà de quinze jours le thermomètre n'a pas descendu au dessous de 80°. Les nuits sont aussi chaudes que le jour. Hier, le thermomètre a marqué 94° à 3 heures. Dans la soirée il marquait 85° et à 10 heures il était au même point. On soupire après la pluie; on regrette presque l'hiver! Dire que dans quatre mois, on se soufflera dans les doigts pour se réchauffer. Le Canada est le pays des extrêmes. Hier soir, de gros nuages se montraient à l'horizon et nous font espérer de la pluie pour aujourd'hui. La chaleur échauffe tellement les pierres et le sol qu'*hier*, a 10 heures, les pierres des maisons étaient encore très chaudes. Il n'est guère possible après cela que les nuits soient fraiches.



HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 21 Août, 1876.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, de faire les nominations suivantes :

Pour être membre du Bureau d'Education pour la Province de Manitoba, en conformité de la 38ème Vict. Cap. XXVII, intitulé : "Acte poun amender de nouveau l'Acte pour établir un Système d'Education dans cette Province."

W. H. Ross, avocat de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, en remplacement du Rév. Mre. George Young qui a laissé la Province.

Pour être Notaire Public pour la Province de Manitoba :

John O'Reilly, avocat de la Cité de Winnipeg. Ecuyer.

Pour être Juges de Paix :

Pour le Comté Judiciaire de Selkirk :

John F. Grant, de St. Charles, Ecuyer.

Pour le Comté Judiciaire de Provencher :

Charles Nolin, de Ste. Anne, Pointe de Chênes, Ecuyer.

Pour être Constable pour le Comté de Lisgar :

John Porteous, de Woodland, Gentilhomme.

Par Ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JAMES CHARLES MCKEAGNEY.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le trente-et unième jour du mois de Juillet et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le trente et unième jour du mois de Juillet auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents,

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre Ville de Winnipeg, Jeudi le cinquième jour du mois de d'Octobre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire : ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE JAMES CHARLES MCKEAGNEY, Administrateur du Gouvernement de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. Aux Bureaux du Gouvernement à Winnipeg, ce dix neuvième jour d'Août dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante - et - seize, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

Pour être Juges de Paix pour le Comté judiciaire de Selkirk :

James H. Ashdown, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer, John Villiers de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Henry McQuaed, fils, de Lorette, Ecuyer.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL.
Secrétaire Provincial.

EXTRAITS des Minutes en Conseil d'une Assemblée tenue à l'Hôtel du Gouvernement le 25ième jour de juillet 1876.

Sur le rapport de l'Hon. Ministre des Travaux Publics le 3ième règlement de la " Traverse entre Winnipeg et St. Boniface est amendé en substituant 10.30 heures au lieu de 9 heures dans la première ligne, et le règlement se lira comme suit :

Le bac à vapeur devra commencer à traverser à six heures tous les matins et continuera jusqu'à dix heures et demie (10.30) de l'après midi, et ne devra pas en aucun temps entre le temps susdit demeurer de chaque côté de la rivière plus de (5) cinq minutes, traversant la dite Rivière Rouge tous les (10) dix minutes et faisant six traversées par heure, excepté les dimanches pendant le service divin que le bac à vapeur ne sera pas obligé de traverser : le traversier cependant devra avoir prêt en tout temps un bateau pour traverser les piétons de chaque côté de la Rivière pendant la messe.

Avis.

Tous ceux qui ont des impressions à faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

"LE METIS,"

avant d'aller ailleurs.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, telles que

Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Lettres d'affaires,
Circulaires,
Tetes de comptes,
Placards,
Programmes,
Affiches,
Lettres funeraires,
Billets,
Brochures.
Livres,
Etc., Etc., Etc.

Le tout se fait dans les meilleurs goûts et à meilleur marché que n'importe où ailleurs.

: oo :

Les Bureaux de *Le Metis* sont sur l'Avenue Provencher à St. Boniface, Manitoba.

LOTERIE AU PROFIT
DES
RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314......	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne residence, valeur.........	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés, chacun à $550.............	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congregation) estimes, chacun à $450..	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement dorée, valeur..	400 00
6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur...........	100 00
7.—Un tableau sur toile, " Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien......................	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminee ornamentee et une montre en or), valeur...	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d'hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art val.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets..........................	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets..........................	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets..........................	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets..........................	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets..........................	250 00
16.—75 lots de $3 chaque, divers objets..........................	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets..........................	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets..........................	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$16,420 00

100,000 BILLETS.

President Honoraire.—SON HONNEUR LE DR. HINGSTON, Maire de Montreal.

Secrétaire.—RÉV. M. BONNISSANT, P. S. S. S'adresser à M. le Secretaire de l'Archevêché de St. Boniface

Winnipeg, 23 Mars, 1876. 3mL56



AVIS.

LES personnes en comptes avec le Gouvernement Provincial sont par le present notifiées qu'à partir de cette date, on exigera ces comptes en double avec l'indication du service ou Departement pour lequel l'ordre a été donné.

Les pièces justifiant de l'exécution de l'ouvrage ou de la livraison des effets, de même que la réquisition ou l'ordre devront accompagner les comptes.

Les personnes en compte courant avec le Gouvernement devront rendre leurs comptes tous les mois.

ALEXANDER BEGG,
Auditeur.

Bureau de l'Auditeur,
Hôtel du Gouvernement,
1er Mai, 1876. 3m-L58